



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 30 septembre 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : La mairesse Louise Chamberland (visioconférence), les conseillères Jennifer Ouellet, Annick D'Amours, Chantal Boily et les conseillers Cédric Valois-Mercier (visioconférence), Benoit Harton

Absente : la conseillère Virginie St-Pierre-Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 24 septembre 2024 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 30 septembre 2024 à 19 h 30 à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 19 h 30.

Les membres présents à la séance à 19 h 30 et formant quorum, Chantal Boily, pro-maire déclare la séance ouverte.

Également présents : Louis-Philippe Caron, directeur général

François Pelletier, directeur général adjoint

236.09.24

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

237.09.24

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et la pro-maire, Chantal Boily en fait la lecture :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lettre d'intention pour la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme au programme *Vitrine technologique en traitement de l'eau* en collaboration avec Technologies Ecofixe
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

238.09.24

4. LETTRE D'INTENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AU PROGRAMME VITRINE TECHNOLOGIQUE EN TRAITEMENT DE L'EAU EN COLLABORATION AVEC TECHNOLOGIES ECOFIXE

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés de la Municipalité de Saint-Pacôme n'ont plus de capacité résiduelle et que tout nouveau projet domiciliaire nécessitera l'augmentation du volume des étangs ;

CONSIDÉRANT QUE la vitrine technologique en traitement de l'eau vise à appuyer de nouvelles technologies innovantes qui peuvent être des solutions potentielles pour améliorer la performance de traitement de l'eau par des installations et d'absorber les risques associés à l'innovation lors de leurs validations en milieu réel d'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Vitrine permettra de cofinancer les projets retenus et approuvés par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT QUE la Vitrine a pour objectif d'appuyer les entreprises québécoises, en priorité les PME, ayant développé une technologie dans le domaine de l'eau pour un déploiement dans des milieux preneurs dont le municipal, l'institutionnel, le communautaire, le commercial et les résidences isolées ;

CONSIDÉRANT QUE le programme représente une opportunité importante pour permettre à la Municipalité d'avancer avec le projet de mise à niveau des étangs aérés avec les modules ECOFIXE pour répondre aux besoins futurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une lettre d'intention confirmant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Pacôme soit transmise à Ecothec Québec pour la participation au programme Vitrine technologique en traitement de l'eau en collaboration avec l'entreprise Technologies ECOFIXE afin de mettre à niveau la station d'épuration de la Municipalité.

DE CONFIRMER que, si sélectionnée dans le cadre du Programme, la Municipalité de Saint-Pacôme aura les capacités nécessaires pour financer les coûts excédentaires afin que la candidature de la Municipalité soit considérée pour le financement du gouvernement du Québec.

DE DÉSIGNER le directeur général Louis-Philippe Caron, afin d'agir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme pour signer la lettre d'intention, la demande de financement et tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

239.09.24

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 35.

Chantal Boily
Pro-maire

Louis-Philippe Caron
Directeur général

Je, Chantal Boily, pro-maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Chantal Boily, pro-maire